

E 5349

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 28 mai 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 28 mai 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de trois membres suppléants
danois du Comité des régions.

10106/10.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 25 mai 2010 (26.05)
(OR. en)**

10106/10

CDR 29

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres suppléants
danois du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de trois membres suppléants danois du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement danois,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Trois sièges de membre suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Bent HANSEN, de M. Carl HOLST et de M. Bent LARSEN,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés membres suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

- Mr Lasse KRULL, Regionsrådsmedlem,
- Ms Bente LAURIDSEN, Regionsrådsmedlem,
- Mr Ole B. SØRENSEN, Regionsrådsmedlem.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
